

**SMGALT : ELECTION DE NOUVEAUX DELEGUES**

Vu le code général des collectivités territoriales,  
Vu l'arrêté inter préfectoral du 25 novembre 2022 portant modification des statuts du SMGALT,  
Vu l'approbation de la représentativité des membres à l'article 7 desdits statuts qui prévoit :

- *pour les communes membres : 1 titulaire et 1 suppléant*

Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de ne pas procéder à l'élection à bulletin secret et de voter à main levée. L'assemblée accepte à l'unanimité la proposition de Madame le Maire.  
Considérant les noms présentés, à savoir DURAND Christophe en tant que délégué titulaire et MATHEU Christelle en tant que déléguée suppléante

Vote à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 00